

les différents Etats ont fait d'énergiques efforts pour élargir l'horizon intellectuel des cultivateurs. Le gouvernement fédéral a aidé en imposant des tarifs sur les produits agricoles du Canada et d'autres pays. Des primes ont aussi été accordées à la production du sucre.

600. Le Canada a rencontré beaucoup de difficultés dans les moyens proposés par l'Allemagne. Des canaux ont été construits, afin de permettre la transportation du grain de l'intérieur au bord de la mer à un coût de transport le moins élevé possible. Les autorités fédérales, provinciales et municipales, ont contribué à la construction de chemins de fer pour une somme de 203 millions de piastres. Un système de quarantaine rigoureux a été établi pour prévenir les pertes que les cultivateurs pourraient encourir par l'introduction de contagions de l'étranger. Des fermes expérimentales ont été établies, sur lesquelles les recherches sont conduites et où se font les vérifications des expériences pour différencier la valeur respective des différents moyens de faire l'élevage des animaux, pour donner des indications sur les produits manufacturés ainsi que sur la direction des laiteries, afin que les meilleurs produits et les plus haut-prix soient assurés, et pour examiner les maladies auxquelles sont sujets les plantes et les arbres, etc., etc. Le département de l'agriculture publie des bulletins sur différents sujets, tels que le commerce des poules et des œufs. Le département de la justice empêchent les combinaisons pour faire hausser le prix de la ficelle à lier, etc., etc. Le département de la marine voit à l'inspection des vaisseaux qui transportent les animaux. Le comité de l'agriculture se livre chaque année à des investigations sur différents sujets concernant l'agriculture, et publie des rapports pour l'information générale. En 1894, ce comité a tenu une enquête sur l'existence de la tuberculose parmi les animaux, les glaciers pour l'emmagasinage du beurre et des viandes servant aux importations, l'enregistrement fédéral des différentes race d'animaux, les relations dans l'élevage des animaux, la chimie agricole, l'horticulture, direction du département des volailles, entomologie concernant les fermes et jardins, la production laitière dans Québec, animaux et laiteries dans les Territoires du Nord-Ouest, et firent aussi un examen sérieux des fermes expérimentales, afin de constater de quelle manière leur utilité pourraient être augmentée.

Le parlement du Canada a préparé un tarif pour prémunir les cultivateurs contre la compétition des pays étrangers, en passant plus de 20 actes dans l'intérêt de la communauté agricole.

Les différentes provinces ont été très actives dans leurs sphères d'action, en construisant des collèges agricoles, et en prenant par différents autres moyens l'intérêt des cultivateurs.

601. Les droits suivants du tarif canadien de 1894 et 1895 sont prélevés sur les produits de la ferme, y compris les animaux de ferme, la laiterie et les vergers :—